

Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)

Bilan d'activité 2020
Mars 2021



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES MESURES AESF	3
2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 DECEMBRE 2019	5
2.1. Descriptif des mesures initiales.....	6
2.1.1. Composition familiale.....	6
2.1.2. Ages et répartition enfants/adultes.....	7
2.1.3. Nature des ressources.....	8
2.1.4. Montant des ressources.....	9
2.1.5. Motifs d'intervention.....	9
2.2. Descriptif des renouvellements	11
2.2.1. Motifs d'intervention.....	12
2.3. Descriptif des bilans	13
2.4. Les actions collectives	13
3. FOCUS territoires	14
4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	29

1. PRESENTATION DES MESURES DISPOSITIF AESF

L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF), inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est un outil de prévention mis en place par le Département ; il a pour but d'aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant.

Le but de la mesure est de restaurer une autonomie dans la gestion budgétaire, dans l'intérêt de l'enfant, pour une meilleure prise en compte de ses besoins. La mesure AESF est mise en œuvre à la demande des parents ou sur proposition des travailleurs sociaux. Elle est accordée par le Président du Conseil Départemental et nécessite la signature d'un contrat d'engagement.

Sur le plan organisationnel, 5 associations, œuvrant dans le domaine de l'action sociale, se sont organisées en groupement solidaire afin d'apporter une réponse sur l'ensemble du département pour la mise en œuvre du 1^{er} marché de 2013. Le groupement a décidé de poursuivre cette collaboration pour le nouveau marché publié en février 2018. Ces cinq associations sont :

- ▶ **Adalea** pour les territoires MDD de Saint Brieuc, Guingamp et Loudéac
- ▶ **ADAPEI NOUVELLES Côtes d'Armor** pour le territoire MDD de Saint-Brieuc
- ▶ **AMISEP** pour les territoires MdD de Lannion/Paimpol et Guingamp/Rostrenen
- ▶ **PENTHIEVRE ACTIONS** pour les territoires MDD de Saint-Brieuc et Dinan
- ▶ **STEREDENN** pour le territoire MDD de Dinan,

L'association mandataire du groupement solidaire pour la mise en œuvre du marché avec le département est Adalea. Une charte de groupement solidaire et une convention de co traitance des prestations d'accompagnement AESF ont été établies pour formaliser les engagements de chacun. La notification du marché a été faite au groupement, par le Conseil Départemental, par courrier en date du 7 mai 2018.

Sur le plan technique, le travail d'accompagnement en AESF exercé par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale du groupement vise un changement durable, à partir d'objectifs définis conjointement. Il permet d'aborder les conditions matérielles de vie de l'enfant et de la famille relatives :

- ▶ À la gestion administrative et budgétaire
- ▶ Au logement
- ▶ A l'entretien du cadre de vie et à l'hygiène de l'enfant
- ▶ A son alimentation
- ▶ A sa santé
- ▶ A sa scolarité
- ▶ A ses loisirs

L'accompagnement a pour but d'aider concrètement les ménages dans la gestion de leur budget au quotidien, par la délivrance d'informations, de conseils pratiques et d'appui technique.

Il convient de ne pas faire à la place du ménage mais de l'accompagner et de l'aider à mieux répondre aux besoins de son (ses) enfant(s) en prenant en compte ses intérêts et le respect de ses droits.

L'AESF comporte deux volets d'intervention :

- Il intervient sur le **champ du budget familial** : l'accompagnement propose une approche pédagogique permettant à la famille d'apprendre et de s'approprier des méthodes organisationnelles pour retrouver son autonomie budgétaire.
- Il comporte une **dimension éducative** axée autour des responsabilités parentales : il peut contribuer à favoriser les liens familiaux en permettant aux parents de retrouver ou conforter leur place, d'exercer leur rôle de parents et de répondre à leurs obligations vis-à-vis de leur enfant.

La mesure s'adresse aux familles composées d'au moins un enfant mineur. Même s'il s'agit d'une intervention « familiale », l'AESF est **mis en œuvre pour protéger l'enfant ou prévenir les risques de danger**.

L'accent est ainsi mis sur la protection de l'enfant, la préservation de son développement et son bien-être qui passent par une gestion appropriée des ressources familiales.

La durée de la mesure est de 6 mois. En fonction des besoins, une demande de renouvellement pourra être sollicitée auprès des services du Conseil Départemental. En cours d'accompagnement, il peut être fait le constat de l'inadaptation de cette mesure de protection administrative. La mesure peut alors s'interrompre soit :

- A la demande de la famille, par demande écrite adressée au Président du Conseil Départemental.
- Sur décision du Président du Conseil Départemental par un courrier motivé.

Un bilan est réalisé 1 mois avant la fin de l'accompagnement, en présence des personnes signataires du contrat. Il porte sur l'ensemble des actions prévues dans le cadre du projet d'accompagnement et sur les propositions qui en découlent. Il est transmis au service Enfance Famille du Conseil Départemental.

A titre indicatif, le prévisionnel du marché pour l'année 2018 était établi sur la base de l'activité réalisée dans le cadre du précédent marché soit **182 mesures de 6 mois** pour l'ensemble du département avec cette répartition :

- Lot n° 1 : Pays du Trégor Goëlo :32 mesures
- Lot n° 2 : Pays de Guingamp :40 mesures
- Lot n° 3 : Pays du Centre Ouest Bretagne et du Centre Bretagne : 18 mesures
- Lot n° 4 : Pays de Saint-Brieuc :47 mesures
- Lot n° 5 : Pays de Dinan :45 mesures

Pour rappel, la mesure AESF est prescrite par un travailleur social du département et notifiée au mandataire Adalea par le responsable enfance Famille de la MDD concernée. La mise en œuvre de la mesure n'est activée qu'après signature du contrat par la famille, le référent de la MDD et la professionnelle CESF chargée de mettre en œuvre la mesure. Le contrat est transmis à la direction enfance famille, un bon de commande est alors envoyé au mandataire permettant d'enclencher le règlement à l'issue de la mesure.

Les chiffres clés pour 2020

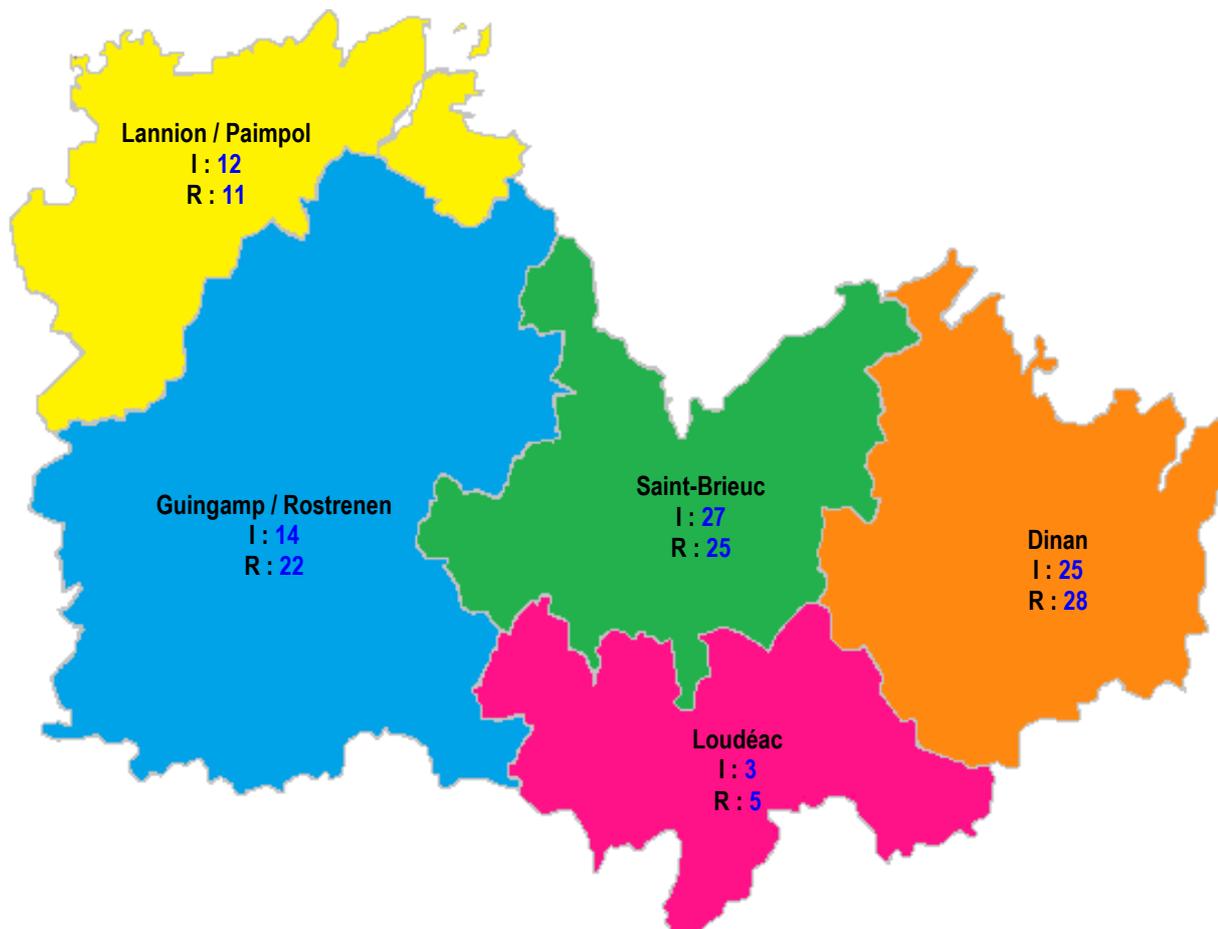
- **81 mesures initiales notifiées.**
- **171 enfants concernés par ces nouvelles mesures.**
- **92 mesures notifiées en renouvellement**
- **50 % des prescriptions concernent des familles monoparentales**
- **38% des enfants ont entre 11 et 18 ans soit une augmentation de + 7 points par rapport à 2019**
- **74% des demandes de renouvellements concernent la gestion budgétaire et administrative.**

Tableaux comparatifs entre le prévisionnel et le réalisé

	Prévisionnel Cahier des charges 2018		Réalisé 2019	Réalisé 2020
LANNION	32	LANNION	21	12
GUINGAMP	40	GUINGAMP	20	14
LOUDÉAC	18	LOUDÉAC	6	3
SAINT BRIEUC	47	SAINT BRIEUC	32	27
DINAN	45	DINAN	30	25
TOTAL	182	TOTAL	109	81

2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 DECEMBRE 2020

Cartographie des notifications reçues 2020 par territoire MDD : I = mesure Initiale / R = Renouvellement



2.1. Descriptif des mesures initiales prescrites

Pays MDD	Mesure initiale				
	Signées	Annulée	En attente de signature	Total	%
Loudéac	2	1	0	3	3.70 %
Guingamp/Rostrenen	10	0	4	14	17.28 %
Saint Brieuc	25	1	1	27	33.33 %
Dinan	22	3	0	25	30.87 %
Lannion / Paimpol	11	0	1	12	14.82 %
Département	70	5	6	81	100%

2.1.1. Composition familiale (demandes initiales signées)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Isolé(e) + 1 enfant	6	27.27 %	2	14.29 %	2	16.67 %	-	-	3	11.54 %	13	17.10 %
Isolé(e) + 2 enfants	5	22.72 %	3	21.41 %	1	8.33 %	2	100 %	3	11.54 %	14	18.42 %
Isolé(e) + 3 enfants	2	9.09 %	1	7.14 %	2	16.67 %	-	-	3	11.54 %	8	10.53 %
Isolé(e) + 4 enfants	1	4.55 %	-	-	-	-	-	-	2	7.69 %	3	3.95 %
Couple + 1 enfant	1	4.55 %	2	14.29 %	1	8.33 %	-	-	6	23.08 %	10	13.16 %
Couple + 2 enfants	6	27.27 %	2	14.29 %	3	25.00 %	-	-	2	7.69 %	13	17.10 %
Couple + 3 enfants	1	4.55 %	2	14.29 %	3	25.00 %	-	-	3	11.54 %	9	11.84 %
Couple + 4 enfants	-	-	2	14.29%	-	-	-	-	4	15.38 %	6	7.90 %
TOTAL	22	100 %	14	100 %	12	100 %	2	100 %	26	100 %	76	100 %

- En 2020, on constate à nouveau une diminution des familles monoparentales puisque cette année, elles représentent 50% des ménages accompagnés soit 5 points de moins qu'en 2019. Ce qui montre une augmentation des couples de + 5% sur la même année.
- En 2020, les ménages de moins de 3 enfants représentent 65 % des accompagnements, ce qui montre une évolution de + 4 points par rapport à 2019 où les ménages de plus de 3 enfants étaient en forte augmentation. Cette année, ces ménages représentent 35 % des mesures mises en place contre 39% en 2019.

2.1.2. Ages et répartitions enfants / adultes (demandes initiales signées)

➤ Les enfants

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
De 0 à 3 ans	14	31.82 %	3	9.37 %	2	7.69 %	-	-	8	12.70 %	27	15,79%
de 4 à 10 ans	17	38.63 %	14	43.75 %	8	30.77 %	4	66.67 %	24	38.09 %	67	39,20%
de 11 à 18 ans	11	25.00 %	12	37.51 %	14	53.85 %	-	-	28	44.45 %	65	38%
Jeune majeur	2	4.55 %	3	9.37 %	2	7.69 %	2	33.33 %	3	4.76 %	12	7%
TOTAL	44	100 %	32	100 %	26	100 %	6	100 %	63	100 %	171	100%

* Non renseigné : âge des enfants non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages.

Pour les **171 enfants** dont les âges ont été indiqués :

- Les moins de trois ans représentent 15,79% des enfants (17,37% en 2019). Cette année, on constate que sur le territoire de Loudéac il n'y a pas d'enfants de moins de 3 ans alors qu'en 2019, cette tranche d'âge correspondait à 1/3 des enfants accompagnés.
- Les 4-10 ans représentent 39% des enfants
- Les enfants de 11 à 18 ans représentent 38 % des enfants accompagnés, soit une augmentation de + 7 points par rapport à 2019.
- Les jeunes majeurs représentent 7% des enfants accompagnés.

➤ Les adultes

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
18 à 25 ans	7	22.58 %	3	15.79 %	-	-	-	-	7	17.50 %	17	15,32
26 à 39 ans	15	48.39 %	8	42.11 %	9	47.36 %	-	-	20	50.00 %	52	46,85%
40 à 59 ans	9	29.03 %	7	36.84 %	8	42.11 %	2	100 %	13	32.50 %	39	35,13%
60 ans ou plus	-	-	1	5.26 %	2	10.53 %	-	-	-	-	3	2,70%
TOTAL	31	100%	19	100%	19	100%	2	100%	40	100%	111	100%

* Non renseigné : âge des adultes non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages

On retrouve **111 adultes** dont **69 femmes** et **42 hommes**.

- 15% de parents de moins de 25 ans (10% en 2019 et 12% en 2018)
- Une diminution de 9% des parents âgés entre 40 et 59 ans (35% contre 44% en 2019)

2.1.3. Nature des ressources (demandes initiales signées)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
RSA	8	36.36 %	2	14.28 %	1	8.33 %	2	100 %	8	30.76 %	21	27.63 %
RSA + salaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AAH	-	-	1	7.14 %	2	16.68 %	-	-	-	-	3	3.94 %
Pension invalidité	1	4.55 %	3	21.44 %	-	-	-	-	-	-	4	5.26 %
Chômage indemnisé	2	9.09%	2	14.29 %	1	8.33 %	-	-	5	19.24 %	10	13.16 %
Prestations familiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités journalières	1	4.55 %	-	-	3	25.00 %	-	-	3	11.54 %	7	9.21 %
Salaire	9	40.90 %	5	35.71 %	3	25.00 %	-	-	10	38.46 %	27	35.53 %
Sans ressources	-	-	1	7.14 %	1	8.33 %	-	-	-	-	2	2,63%
Retraite	-	-	-	-	1	8.33 %	-	-	-	-	1	1.32 %
Autres Ressources	1	4.55 %	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1.32 %
TOTAL	22	100 %	14	10 0%	12	100 %	2	100 %	26	100%	76	100%

* Les Non renseignés sur la demande ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages

- 35,53% des ménages perçoivent des revenus liés au travail soit 2 points de moins qu'en 2019. Presque 58% des ménages perçoivent un salaire, des IJ ou l'ARE (53% en 2019).
- 27,63 % des ménages perçoivent le RSA (depuis 2018, nous constatons une augmentation des bénéficiaires du RSA).

2.1.4. Montant des ressources (demandes initiales)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Sans ressource	-	-	1	7.14 %	-	-	-	-	-	-	1	1.31 %
< 300€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
De 300 à 599€	1	4.55 %	-	-	1	8.33 %	-	-	-	-	2	2.63 %
De 600 à 999€	9	40.90 %	5	35.72 %	2	16.67 %	2	100 %	4	15.38 %	22	28.95 %
De 1 000 à 1 499€	8	36.36 %	4	28.57 %	6	50.00 %	-	-	4	15.38 %	22	28.95 %
De 1 500 à 1 999€	3	13.64 %	1	7.14 %	2	16.67 %	-	-	8	30.77 %	14	18.43 %
De 2 000 à 2 499€	-	-	2	14.29 %	1	8.33 %	-	-	7	26.92 %	10	13.16 %
De 2 500 à 2 999€	1	4.55 %	-	-	-	-	-	-	3	11.55 %	4	5,26 %
> 3 000€	-	-	1	7.14 %	-	-	-	-	-	-	1	1.31 %
TOTAL	22	100%	14	100 %	12	100%	2	100 %	26	100 %	76	100%

* Les Non renseignés sur la demande ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages

- 1,31 % des ménages sont sans ressources. (territoire de Guingamp-Rostrenen)
- 20% des ménages perçoivent des ressources supérieures à 2 000 € contre 25% en 2019, soit une diminution de 5 points.
- 47 % des ménages perçoivent entre 1000 et 1999 € soit une diminution de 15 points par rapport à 2019.
- En 2020, on constate une diminution importante des ressources des ménages accompagnés.

2.1.5. Les motifs d'intervention

L'intervention du CESF a pour objectifs :

- De comprendre, avec la famille, la nature des difficultés rencontrées au niveau budgétaire ;
- D'affiner l'évaluation des conditions matérielles de vie des enfants et de la famille ;
- De l'aider à prendre conscience de son fonctionnement quant à son mode de gestion budgétaire et à repérer les conséquences de ses choix budgétaires sur la vie familiale ou sur les relations au sein de la famille ;
- D'élaborer ensemble des priorités budgétaires et/ou favoriser des projets visant notamment à assurer ou à améliorer la prise en compte des besoins de l'enfant, dans le respect des choix parentaux ;
- D'anticiper des dépenses imprévues lorsque la nature des revenus de la famille le permet, ou d'intégrer la diminution des ressources suite à un changement de situation ;
- D'organiser avec la famille la gestion de son budget ;
- D'enrayer un dysfonctionnement dans la gestion des ressources familiales ;
- De mobiliser et valoriser les compétences et les potentialités de la famille ;
- D'aider la famille à retrouver une autonomie budgétaire qui permette de garantir la prise en compte des besoins de l'enfant, de favoriser des projets.

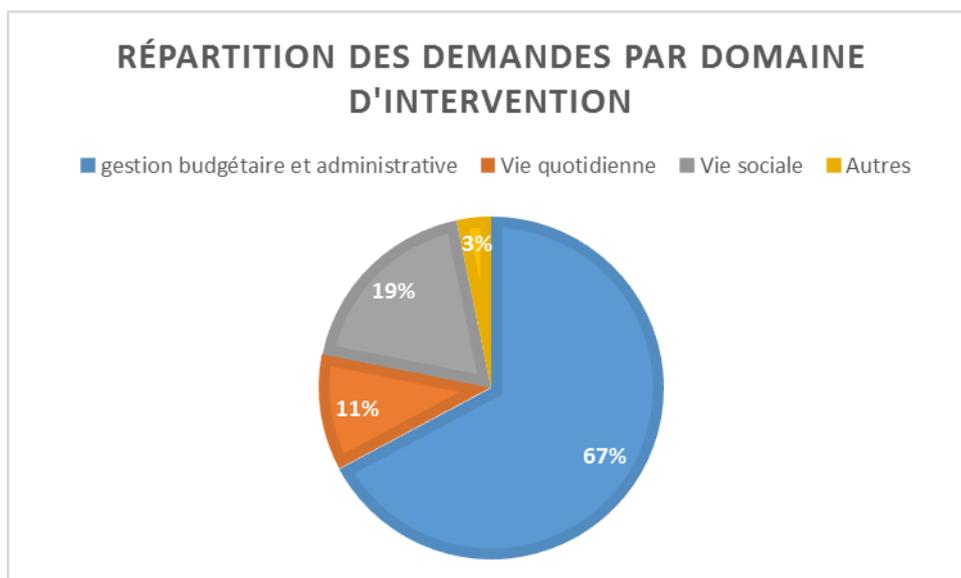
Pour ce faire une trame de projet a été construite sur 3 axes principaux pouvant être travaillés et servant de base à l'élaboration du contrat d'accompagnement :

- 1) La gestion budgétaire et administrative
- 2) La vie quotidienne
- 3) La vie sociale, l'environnement, la scolarité.

Tableau des différents motifs d'intervention par territoire (pour les mesures initiales réalisées)

Ce tableau se base sur les demandes formulées par le référent social prescripteur. Une demande d'intervention pouvant avoir différents motifs d'intervention.

		Dinan	Guingamp Rostrenen	Lannion Paimpol	Loudéac	Saint Briec	Total
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	14	12	9	2	19	56
	Gestion administrative	8	8	9	2	16	43
	Ouverture de droits	6	2	1	-	4	13
	Gestion des achats pour les enfants	2	4	2	1	9	18
	Apurement des dettes	7	9	5	1	4	26
	Surendettement	4	2	4	-	-	10
	Sous total Gestion budgétaire et administrative	41	37	30	6	52	166
Vie quotidienne	Aménagement du logement	1	-	-	-	1	2
	Utilisation des espaces	-	-	-	-	-	-
	Utilisation des appareils	-	1	-	-	-	1
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	1	1	-	2
	Changement de logement	7	3	1	-	1	12
	Prévention des risques domestiques	-	-	-	-	-	-
	Alimentation	1	1	1	-	-	3
	Santé	3	2	2	-	-	7
	Sous total Vie quotidienne	12	7	5	1	2	27
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements sociaux	1	-	3	-	-	4
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	2	-	2	-	1	5
	Scolarité	2	-	3	-	1	6
	Cantine/garderie	3	-	1	-	1	5
	Aide aux devoirs	-	-	1	-	-	1
	Accès activités/sports/loisirs	2	5	4	1	4	16
	Projet vacances	-	-	1	1	1	3
	Transports/mobilité	3	2	1	-	-	6
	Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité	13	7	16	2	8	46
Autre :		1	2	2	-	3	8
	Sous total Autre	1	2	2	-	3	8
Total	67	53	53	9	65	247	



- Les motifs principaux d'intervention quel que soit le territoire concerne toujours la gestion administrative et budgétaire à hauteur de 67% des interventions.
- La problématique vie sociale/ Environnement et scolarité reste quasi identique aux années précédentes avec 11% des mesures accompagnées dont 35% concernaient l'accès aux sport/loisirs.
- L'accompagnement autour de dettes (dossier de surendettement ou apurement) concerne 14,57% des ménages, soit une augmentation de + 7% par rapport à 2019.
- Les motifs d'intervention « autres » peuvent être diverses (parcours migratoire, pratique de la langue) mais cette année, ce motif est également axé sur des situations de violences conjugales et de logements précaires (expulsion en cours).

2.2. Descriptif des renouvellements entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020

Pays MDD	Mesure renouvelée				
	Signées	Annulée	En attente de signature	Total	%
Loudéac	5	-	-	5	5.50 %
Guingamp/Rostrenen	22	-	-	22	24.18 %
Saint Brieuc	25	-	-	25	27.46 %
Dinan	28	-	-	28	30.77 %
Lannion/Paimpol	11	-	-	11	12.09 %
Département	91	-	-	91	100%

91 demandes de renouvellement ont été effectuées en 2020.

2.2.1. Les motifs d'intervention

Tableau des différents motifs d'intervention par territoire (pour les renouvellements réalisés)

Ce tableau se base sur les demandes formulées par le référent social prescripteur. Une demande d'intervention pouvant avoir différents motifs d'intervention.

		Dinan	Guingamp Rostrenen	Lannion Paimpol	Loudéac	Saint Briec	Total
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	22	16	16	3	26	83
	Gestion administrative	10	12	14	1	20	57
	Ouverture de droits	3	-	-	-	2	5
	Gestion des achats pour les enfants	2	-	2	-	3	7
	Apurement des dettes	7	1	1	2	5	16
	Surendettement	8	3		1	3	15
	Sous total Gestion budgétaire et administrative	52	32	33	7	59	183
Vie quotidienne	Aménagement du logement	-	-	1	-	1	2
	Utilisation des espaces	-	-	-	-	-	-
	Utilisation des appareils	-	-	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	-	-	-	-
	Changement de logement	7	3	1	-	5	16
	Prévention des risques domestiques	-	-	-	-	-	-
	Alimentation	-	-	-	-	-	-
	Santé	-	-	-	-	2	2
	Sous total Vie quotidienne	7	3	2	-	8	20
	Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements sociaux	-	-	-	-	-
Repérage et utilisation des équipements et service de la ville		-	-	-	-	-	-
Scolarité		1	-	-	1	1	3
Cantine/garderie		-	-	-	-	-	-
Aide aux devoirs		-	-	-	-	-	-
Accès activités/sports/loisirs		-	3	-	1	7	11
Projet vacances		2	1	1	-	-	4
Transports/mobilité		1	-	-	1	-	2
Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité		4	4	1	3	8	20
Autre :	9	2	5	3	6	25	
Sous total Autre	9	2	5	3	6	25	
Total	72	41	41	13	81	248	

- Les objectifs en lien avec la gestion budgétaire et administrative concernent encore la majorité des demandes (74%), il s'agit de consolider le travail entrepris.

- Cette année, il y a une diminution de 5% du travail autour de la vie sociale, de l'environnement et de la scolarité (13% en 2019 contre 16% en 2018). Souvent cet objectif concerne l'accès aux activités et loisirs et est travaillé durablement après avoir traité les aspects plus urgents autour des besoins de l'enfant (se loger, se nourrir...). Il est intéressant de voir que cet aspect est sollicité régulièrement par les ménages qui font l'objet d'un renouvellement.

2.3. Descriptif des bilans de fin de mesure entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020

55 mesures ont pris fin en 2020 soit 90% de moins qu'en 2019. (105 mesures en 2019)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Annulation	3	14.3 %	-	-	-	-	1	33.5%	1	8.5 %	5	9,10 %
Refus du renouvellement par le Conseil Départemental	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fin de mesure	18	85.7 %	11	100 %	8	100 %	2	66.5 %	11	91,5 %	50	90.90 %
Changement Orientation*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	21	100 %	11	100 %	8	100 %	3	100 %	12	100 %	55	100%
Dont orientation vers une autre mesure spécifique :												
Orientations	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
MJAGBF	1		1		-		1		3		6	
MASP	-		-		-		-		-		0	
AED AEMO	-		-		-		-		-		0	
ASRL / ASLL	-		-		-		-		1		1	
protection des majeurs	-		-		-		-		2		2	
Centre maternel	-		-		-		-		-		0	
Entrée CHRS	-		-		-		-		-		0	

* orientation vers des interventions TISF

Sur les 55 mesures ayant pris fin en 2020, 9 ont nécessité une orientation vers une autre mesure spécifique soit près de 13% :

- 6 MJAGBF
- 1 mesure ASRL/ASLL
- 2 curatelles renforcées (les familles ne percevant pas de prestations familiales).

Une mère a également été orientée vers un SAMSAH car était lourdement handicapée et sans suivi adapté.

2.4. Les actions collectives

Il est prévu, dans le cadre de la mesure AESF, la mise en œuvre d'actions collectives sur le secteur où réside la famille en lien avec la MDD. Ces actions collectives sont construites sur des thématiques en relation avec les difficultés rencontrées par les familles : comment acquérir des outils pour gérer son budget, comment réduire les factures énergétiques, comment avoir une alimentation équilibrée, une bonne hygiène de vie...

- En 2020, au vu du contexte sanitaire lié à la Covid-19 une seule association a pu mettre en œuvre une action collective juste avant le 1^{er} confinement.

Le détail de ces actions par territoire est précisé dans les Focus ci-après :

3. FOCUS territoires

Les réalités de territoires nous conduisent chaque année à présenter un comparatif de quelques chiffres et des éléments qualitatifs par territoire MdD.

FOCUS TERRITOIRE DINAN



	2019	2020
Mesure Initiale		
Signée	23	22
Annulée	3	3
En attente signature	4	-
Sous total	30	25
Renouvellement		
Signées	25	28
Annulée	-	-
En attente signature	1	-
Sous total	26	28
TOTAL	56	53

Nombre d'enfants	2019	2020
Mesures Initiales	51	44

Le niveau de prescription des mesures initiales a diminué. Nous constatons en 2020 une proportion plus importante de renouvellements dus principalement à la pandémie Covid-19. L'accompagnement a été maintenu pendant les périodes de confinement, mais nombres de démarches administratives n'ont pu aboutir et ont été repoussées. Ces renouvellements s'expliquent aussi par une fin de mesure qui correspond à un changement dans la situation qui peut mettre à nouveau en difficultés le ménage : attribution HLM, arrivée d'un nouvel enfant, dossier de surendettement. Il convient donc de les accompagner dans cette nouvelle étape.

Age des enfants	2019		2020	
	Nbre	%	Nbre	%
De 0 à 3 ans	8	15,69%	14	31,82%
de 4 à 10 ans	20	39,22%	17	38,63%
de 11 à 18 ans	18	35,29%	11	25,00%
Jeune majeur	5	9,80%	2	4,55%

Nature des ressources	2019		2020	
	Nbre	%	Nbre	%
Salaire	8	34,78%	9	40,90%
RSA	5	21,74%	8	36,36%
Chômage indemnisé	4	17,39%	2	9,09%
Indemnités journalières	-	-	1	4,55%
AAH	1	4,35%	-	-
Pension invalidité	-	-	1	4,55%
Prestations familiales	3	13,04%	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-
Sans ressources	1	4,35%	-	-
Retraite	-	-	-	-
Autres Ressources	1	4,35%	1	4,55%

En 2020, nous observons une forte augmentation des ménages percevant le RSA. La part de familles percevant un salaire reste élevée par rapport à d'autres territoire, même s'ils sont peu importants.

Dans la composition des familles, on a davantage de très jeunes enfants et moins d'enfants plus grands.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2019	%	2020	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	20	86,96%	14	63.64 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	9	39,13%	14	63.64 %
	Gestion des achats pour les enfants	1	4,35%	2	9.09 %
	Apurement des dettes/surendettement	5	21,74%	11	50.00 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-	1	4.54 %
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	-	-
	Changement de logement	4	17,39%	7	31.82 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	3	13,04%	4	18.18 %
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	-	-	4	18.18 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	2	8,70%	5	22.73 %
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	1	4,35%	2	9.09 %
	Transports/mobilité	-	-	3	13.64 %

- En 2020, les motifs d'intervention se sont davantage équilibrés, même si les demandes concernent en priorité la gestion budgétaire et administrative. On note d'ailleurs au sein de cet item une diminution de la demande d'aide à la gestion budgétaire contrebalancée d'une part par une nette augmentation de la demande d'aide à la gestion administrative et à l'ouverture de droits et d'autre part par un doublement des demandes d'aide à l'apurement des dettes/surendettement.
- Les motifs de vie quotidienne ont augmenté principalement pour des situations de changement de logement. Ces changements sont arrivés en fin de mesure, et ont nécessité un renouvellement pour accompagner le ménage dans cette nouvelle étape.
- Les motifs de vie sociale, environnement, scolarité ont pris une proportion significative alors qu'en 2019 ils étaient plus à la marge. C'est lié d'une part au profil des ménages composés de davantage de jeunes enfants, et d'autre part lors de renouvellements, une fois la gestion budgétaire et administrative stabilisée, à la possibilité de consacrer davantage de temps à tous les aspects de la vie sociale et de l'environnement.
- Bien qu'il y ait eu des échanges réguliers entre les CESF et les travailleurs sociaux d Département sur des situations de familles très fragilisées, il n'y a pas eu d'information préoccupante en 2020.
- Afin d'aider les ménages sans véhicules, les CESF ont travaillé sur l'aspect mobilité en s'appuyant sur Mobil'Rance, plateforme de mobilité solidaire mise en place par de l'association Steredenn. Dans le contexte pandémique, l'aspect mobilité a été particulièrement sensible pour les ménages.
- Les fins de mesures sont en grande majorité positives, avec une satisfaction partagée par les familles, l'assistante sociale référente et la CESF.



Mme M est accompagnée ponctuellement par le SASP à sa demande depuis son arrivée à Dinan en juillet 2009. Ses demandes avaient trait essentiellement à des besoins d'aides financières. Mme M au début de l'année 2019, en proie à des difficultés budgétaires grandissantes, suite à la séparation avec le père de son jeune fils, a convenu de la nécessité de mettre en place un accompagnement tel que proposé par la MAESF. Elle y voyait plusieurs intérêts : Tout d'abord celui d'une mise à plat totale de son budget afin d'apurer les dettes existantes

pour parvenir à terme à organiser un budget prévisionnel. Par ailleurs, assaillie par les difficultés, elle déplorait parfois manquer de disponibilités pour ses enfants, les laissant passer de longs moments devant les écrans. De plus Mme M. avait déjà entamé des démarches de mise en place de suivis d'orthoptie et d'orthophonie pour sa fille mais souhaitait être soutenue dans ce domaine.

Les capacités d'autonomie de Mme M sont réelles mais totalement empêchées par l'insécurité budgétaire installée progressivement jusqu'à devenir chronique.

C'est ainsi qu'à compter du 20/03/2019, Mme M s'est engagée dans une MAESF pour un soutien à la parentalité afin de construire un cadre de vie sécurisant pour ses deux enfants, tant sur le plan matériel qu'affectif.

■ **Témoignage de la CESF :**

« La mesure MAESF a permis à Mme M de régulariser sa situation budgétaire grâce au dépôt d'un dossier de surendettement et à l'effacement des dettes. Toutefois le budget reste très fragile du fait des faibles ressources. Nous avons pu l'écouter et l'orienter face aux difficultés qu'elle a pu rencontrer dans sa parentalité. Mme M est plus à l'écoute des besoins affectifs de ses enfants et essaie d'y répondre au mieux. Nous l'avons soutenu dans ses démarches de soins pour améliorer son état de santé et pouvoir ainsi accompagner ses enfants dans leurs activités de loisir et de sorties en famille. »

■ **Témoignage du travailleur social référent :**

« Au terme de l'accompagnement très investi par madame M. la situation a évolué favorablement. Les enfants ont retrouvé une mère plus disponible, faisant les démarches de soins nécessaires pour eux et ayant apaisé les relations avec le père de son fils. Sur le plan financier si des difficultés demeurent, les dettes sont résorbées et la gestion est allégée. Sur le plan personnel, Mme prévoit également des soins pour elle-même et elle vient de s'engager dans une action de remobilisation afin de construire son projet professionnel, se donnant ainsi les moyens de reprendre confiance en elle. ».

■ **Témoignage du ménage :**

« Pour ma part, la mesure AESF m'a permis de sortir enfin la tête de l'eau. J'ai eu la chance de rencontrer ma conseillère ESF qui m'a aidé à redresser ma situation. Elle m'a aidé à monter mon dossier de surendettement, et grâce à elle j'ai pu bénéficier d'un effacement de dettes. Mais elle a été durant le temps de la mesure un soutien moral aussi. Depuis l'arrêt de cette mesure, j'essaie au maximum de suivre les conseils de ma conseillère ESF et jusqu'à aujourd'hui je ne m'en sors pas trop mal et si j'ai besoin d'un conseil, je n'hésite pas à passer la voir. Si on devait me re-proposer cette mesure je n'hésiterai pas à dire oui car elle m'a été bénéfique ».



Atelier Collectif

THEME : l'équilibre alimentaire

Qui : toutes les familles accompagnées dans le cadre du dispositif ont été invitées.

Objectifs :

-cuisinier des aliments frais pour proposer un goûter équilibré

-faire avec l'enfant

-passer du temps avec d'autres parents et enfants

- connaissance de l'environnement

Où : à Dinan à l'espace Steredenn

Comment :

L'action s'est faite pendant les vacances de février autour du mardi gras, les enfants pouvaient venir déguisés ;

Nous avons proposé 3 temps :

1. Temps de coloriage et confection de masques

Objectifs:

- Apprentissage des couleurs, du coloriage,
- relation parent /enfant

2. Cuisinier

Objectifs : proposer un goûter équilibré et au cout peu élevé

- Réaliser une salade de fruits : utiliser des fruits de saison
- Préparer une pâte à crêpes
- Cuisiner ensemble parent /enfant : règle d'hygiène

3. Partager le goûter

Objectifs :

- Déguster un bon goûter, passer un moment convivial
- échange sur les adresses utiles (flyer)

EVALUATION :

Nombres de participants : 4 familles soit 8 enfants et 4 adultes (4 mères) + 3 CESF et 1 stagiaire

Flyer donné aux parents sur les adresses utiles et les recettes réalisées

Les participants sont demandeurs d'autres ateliers à thèmes. Il y a eu beaucoup d'échanges, de réflexion et de questions.



FOCUS TERRITOIRE GUINGAMP / ROSTRENE

	2019	2020
Mesure Initiale		
Signée	16	10
Annulée	1	0
En attente signature	3	4
Sous total	20	14
Renouvellement		
Signées	8	22
Annulée	-	0
En attente signature	-	0
Sous total	8	22
TOTAL	28	36

Nombre d'enfants	2019	2020
Mesures initiales	37	32

Depuis 2019, nous observons une baisse des mesures initiales (moins 30 % de mesures), alors qu'il est constaté une augmentation importante des renouvellements. Nous expliquons ces évolutions par le contexte sanitaire COVID-19

Il y a une augmentation d'environ 10 % du nombre de familles monoparentales en 2020, et une diminution du nombre de couple accompagnés en 2020.

On note une diminution d'environ 20 % des familles avec 3 enfants et plus, ainsi qu'une légère baisse du nombre d'enfants accompagnés en 2020.

Composition familiale		2019		2020	
		Nbre	%	Nbre	%
Isolé(e)	1 et 2 enfants	3	18,75%	5	35.70 %
	3 enfants et+	2	12,50%	1	7.14 %
Couple	1 et 2 enfants	4	25%	4	28.58 %
	3 enfants et +	7	43,75%	4	28.58 %

Age des enfants	2018		2020	
	Nbre	%	Nbre	%
De 0 à 3 ans	6	16,22%	3	9.38 %
de 4 à 10 ans	16	43,24%	14	43.74 %
de 11 à 18 ans	13	35,13%	12	37.50 %
Jeune majeur	2	5,41%	3	9.38 %

8 familles accompagnées sur 10 ont des enfants âgés entre 4 et 18 ans, avec une dominante d'enfants ayant entre 4 et 10 ans.

Nous observons deux fois moins de familles avec des enfants de moins de 3 ans.

Le nombre de famille avec des jeunes majeurs reste, quant à lui, presque similaire.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2019	%	2020	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	13	81,25%	12	85.70 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	9	56,25%	10	71.43 %
	Gestion des achats pour les enfants	2	12,50%	4	28.57 %
	Apurement des dettes/surendettement	3	18,75%	11	78.57 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	-	-
	Changement de logement	2	12,50%	3	21.40 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	1	6,25%	4	28.57 %
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	2	12,50%	2	14.30 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	1	6,25%	-	-
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	4	25,00%	5	35.70 %
	Transports/mobilité	-	-	2	3.77 %

Comme en 2019, le principal motif d'intervention concerne la gestion budgétaire (85,7% des ménages, soit 4 points en plus par rapport à 2019)

Après une diminution en 2019 de demandes liées à l'apurement des dettes / surendettement, nous observons en 2020 que cela est le deuxième motif d'intervention, avec une hausse considérable de 60% par rapport à 2019.

Troisième motif d'intervention principal, la gestion administrative et l'ouverture de droits représentent également, avec près de 72 % des ménages accompagnés concernés, des difficultés prégnantes chez les ménages sur lesquelles il est nécessaire d'intervenir.

⇒ Ces trois motifs d'intervention demandent un travail sur le long terme, ce qui peut notamment expliquer l'augmentation du nombre de renouvellements.

Par ailleurs, nous observons une augmentation de besoin d'accompagnement en lien avec l'accès des activités/sports/loisirs : vacances (+ 10 % en 2020).

Les ménages ont besoin d'être soutenus pour se remobiliser sur la question des risques domestiques, alimentation et de la santé (+22 % en 2020).



Le couple est marié, il a 3 enfants (13, 8 et 5 ans). Madame est en CDI et Monsieur a une entreprise agricole. Le couple est propriétaire de sa maison. Il rencontre des difficultés de gestion financière. La finalité de la mesure AESF est de rééquilibrer le budget.

Témoignage du ménage :

« Cette aide nous permet de nous orienter dans les façons de faire pour ne plus accumuler de retard de paiement des factures et les rembourser. Avec un soutien moral très important, ça nous aide pour un avenir plus sain »

Témoignage du référent AESF :

« Madame et Monsieur ont des revenus. Ils ont appris à solliciter les aides pour financer le centre de loisirs. Les enfants y vont souvent les mercredis et pendant les vacances scolaires. Madame reconnaît qu'elle peut être dépensière, surtout sur internet. Elle maîtrise sa consommation. Un rendez-vous avec la banque a eu lieu afin de trouver une solution pour résorber le découvert bancaire. Monsieur et Madame travaillent tous les deux, mais le revenu de Monsieur est irrégulier. Ils continuent à gérer au mieux leur budget. L'accompagnement AESF leur a permis de faire un état des lieux sur l'aspect budgétaire, avec une meilleure prise en compte du couple à cet égard. »

Témoignage du référent social de la MDD :

Le bilan a permis de présenter la nouvelle assistante sociale du secteur qui prend le relais.



Atelier Collectif

Aucune action collective n'a pu être mise en place en 2020 dans le contexte sanitaire en lien avec la COVID 19.



FOCUS TERRITOIRE LANNION/PAIMPOL

	2019	2020
Mesure Initiale		
Signée	17	11
Annulée	2	-
En attente signature	2	1
Sous total	21	12
Renouvellement		
Signées	15	11
Annulée	-	-
En attente signature	-	-
Sous total	15	11
TOTAL	36	23

Nombre d'enfants	2019	2020
mesures initiales	40	26

En 2020, nous remarquons une baisse importante du nombre de mesures initiales prescrites (diminution de 43 % en un an)

Cette diminution pourrait être une conséquence de la crise sanitaire, les périodes de confinement ainsi que le contexte général de crise ayant certainement impacté sur le repérage des familles en difficultés.

Concernant ces mesures, nous constatons que les 11 mesures signées ont été renouvelées, ce qui précise les caractères opportuns voire nécessaire de la mise en place de ces accompagnements. Ces renouvellements correspondent à une fin de prise en charge alors que la situation globale n'est pas stabilisée, ce souvent en lien avec des changements pouvant générer de nouvelles difficultés pour le ménage : arrivée d'un nouvel enfant, accès à un logement, ...

Composition familiale		2019		2020	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfant	8	47,06%	3	25.00 %
	3 enfants et+	-	-	2	16.67 %
Couple	1 et 2 enfants	3	17,65%	4	33.33 %
	3 enfants et +	6	35,29%	3	25.00 %

En 2019, aucune des familles accompagnées n'était isolée avec 3 enfants ou plus. En 2020, cette configuration familiale concerne 2 ménages accompagnés. Les familles monoparentales se retrouvent souvent en grandes difficultés, avec des situations précaires, peinant à assumer toutes les charges et démarches seules.

On observe une part beaucoup plus importante d'accompagnement de familles avec des enfants de 11 à 18 ans. La prise en charge des adolescents peut générer des difficultés liées à l'éducation des parents pour ces derniers, déstabilisant la situation globale et rendant opportune la mise en place d'un accompagnement AESF.

Age des enfants	2018		2020	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	6	15%	2	7.69 %
de 4 à 10 ans	18	45%	8	30.77 %
de 11 à 18 ans	11	27,50%	14	53.85 %
Jeune majeur	5	12,50%	2	7.69 %

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures :

		2019	%	2020	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	15	88,24%	9	75.00 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	11	64,71%	10	83.33 %
	Gestion des achats pour les enfants	3	17,65%	2	16.70 %
	Apurement des dettes/surendettement	2	11,76%	9	75.00%
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	1	5,88%	1	8.33 %
	Changement de logement	2	11,76%	1	8.33 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	2	11,76%	3	25.00%
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	2	11,76%	5	41.66 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	4	23,53%	5	41.66 %
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	5	29,41%	5	41.66 %
	Transports/mobilité	-	-	1	8.33 %

- En 2020 comme en 2019, l'accompagnement est de nouveau majoritairement axé sur la gestion budgétaire, administrative, et l'ouverture des droits.
- On constate une forte augmentation du nombre de situations de surendettement. Les familles se retrouvent dans des situations financières très fragiles, devant faire face à de nombreuses factures ou loyers impayés. Les dettes se cumulent et les ménages ont besoin d'un soutien régulier pour apurer leurs dettes et rétablir leur situation budgétaire.
- L'accompagnement à la vie sociale, l'utilisation des équipements et services et le travail autour de la scolarité est un axe de travail qui est toujours présent cette année.



Cet accompagnement en économie sociale et familiale concerne une famille avec 4 enfants. Les deux aînés sont issus de la première union de Madame. Le couple a un enfant et vient d'accueillir son dernier enfant. Dans le cadre de la mesure AESF, un soutien budgétaire et administratif est réalisé. Un soutien à la parentalité est nécessaire notamment pour questionner le rôle et la place de chaque membre de la famille et aborder les questions liées à la garde alternée avec le père des deux aînés. Un renouvellement exceptionnel a été sollicité pour cette famille.

■ **Témoignage du ménage :**

« Cela m'aide d'avoir quelqu'un qui m'accompagne. Je me questionne beaucoup sur la prise en charge des enfants par le père, cela m'aide à prendre du recul. »

« Grâce à vos conseils, on a réussi à trouver des solutions avec mon conjoint pour gérer les tensions à la maison. »

■ Témoignage de l'Assistante Sociale

L'accompagnement AESF, en collaboration avec le service social de proximité a permis d'instaurer une dynamique de prise de confiance de la famille, dans le respect de leur rythme. L'intervention a permis d'ouvrir à de nouveaux objectifs d'accompagnement, à la demande de la famille.

■ Témoignage de la référente AESF

« Madame a su se saisir de l'accompagnement. Grâce à la régularité des interventions et du lien établi, une relation de confiance a pu s'installer progressivement avec Madame et, dans un second temps, avec Monsieur. Le couple était réticent à l'intervention de travailleurs sociaux. Cet accompagnement a été enrichissant pour aborder les questions liées à la parentalité et envisager une mesure éducative pour soutenir le couple dans son rôle de parent. »



Atelier Collectif

Le contexte COVID ne nous a pas permis de mettre en place les actions collectives envisagées.



FOCUS TERRITOIRE LOUDEAC

	2019	2020
Mesure Initiale		
Signée	4	2
Annulée	2	1
En attente signature	-	-
Sous total	6	3
Renouvellement		
Signées	6	5
Annulée	-	-
En attente signature	-	-
Sous total	6	5
TOTAL	12	8

Le nombre de mesures n'a jamais décollé sur le territoire de Loudéac. Cependant **cette année nous observons une baisse de moitié des prescriptions initiales**. De fait le nombre de renouvellement a lui aussi baissé.

Nous constatons 1 annulation sur les trois demandes initiales. Cela malgré le déploiement d'une CESF sur le territoire avec des jours et horaires d'intervention adaptés aux besoins des ménages.

Les enfants accompagnés ont tous entre 4 et 10 ans. De jeunes majeurs sont également présents dans les ménages dans 33 % des situations.

Age des adultes	2019		2020	
	Nb	%	Nb*	%
De 18 à 25 ans	2	25%	-	-
de 26 à 39 ans	2	25%	-	-
De 40 à 59 ans	4	40%	2	100 %
60 ans et +	-	-	-	-

Nature des ressources	2019		2020	
	Nb	%	Nb	%
Salaire	2	50%	-	-
RSA	-	-	2	100 %
Chômage indemnisé	-	-	-	-
Indemnités journalières	-	-	-	-
AAH	-	-	-	-
Pension invalidité	2	50%	-	-
Prestations familiales	-	-	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-
Sans ressources	-	-	-	-

Les deux nouveaux ménages accompagnés cette année ont entre 40 et 59 ans et étaient tous les deux au RSA.

Cela veut dire que nous n'avons pas eu de prescriptions cette année pour les ménages de personnes salariées mais avec de faibles revenus comme cela était le cas les années précédentes.

Par expérience et retour des partenaires, nous savons que ces ménages en difficultés sont pourtant présents sur le territoire.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2019	%	2020	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	4	100%	2	100 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	3	75%	2	100 %
	Gestion des achats pour les enfants	2	50%	1	50 %
	Apurement des dettes/surendettement	3	75%	1	50 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	1	50 %
	Changement de logement	-	-	-	-
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	-	-	-	-
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	-	-	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	-	-	-	-
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	3	75%	1	50 %
	Transports/mobilité	-	-	-	-

- Tous les ménages accompagnés ont une demande de soutien en termes de gestion et d'aide budgétaire. Nous retrouvons, pour les nouveaux ménages, les objectifs des années précédentes à savoir l'aide à l'organisation et la gestion des achats pour les enfants et à l'accès aux activités, sports, loisirs et vacances. Une demande a concerné un soutien dans l'aide à l'entretien du logement, des équipements et du linge.
- Cette année, la CESF présente sur le territoire a effectué une nouvelle présentation de la mesure en allant dans l'entre deux confinements dans les accueils des structures prescriptrices et partenaires avec des plaquettes de présentation (MdD en premier lieu mais également CMPS, SAJE).
- Nous notons des changements de professionnel-les sur les structures partenaires et notamment en MdD, nous espérons et restons disponibles pour présenter la mesure aux nouveaux professionnel-les arrivant sur le territoire.



Une seul ménage étant accompagné au moment du bilan sur le territoire de Loudéac et n'ayant pas répondu favorablement à notre demande de témoignage. Nous n'avons exceptionnellement pas de témoignage à proposer pour les accompagnements AESF 2020 sur ce territoire.

Nous avons en revanche pris attache avec la MdD de Loudéac afin de faire une nouvelle présentation de la mesure au sein des services SASP et SEF. Beaucoup de professionnels ayant changé depuis notre dernière présentation, nous espérons mieux promouvoir la mesure suite cet échange qui aura lieu en Avril 2021.



Atelier Collectif

En raison des mesures sanitaires et en l'absence de ménages à accompagner, nous n'avons pas pu mettre en place d'activités collectives. Nous espérons pouvoir continuer à travailler avec des partenaires comme CulturZatous et Familles Rurales afin de pouvoir proposer des activités parents-enfants dès que les conditions sanitaires le permettront. Selon les besoins recensés, des activités avec les familles accompagnées pourront être mutualisées avec d'autres services d'Adalea.



FOCUS TERRITOIRE SAINT BRIEUC

	2019	2020
Mesure Initiale		
Signée	25	25
Annulée	1	1
En attente signature	6	1
Sous total	32	27
Renouvellement		
Signées	21	25
Annulée	-	-
En attente signature	-	-
Sous total	21	25
TOTAL	53	52

Nombre d'enfants	2019	2020
mesures initiales	53	63

Nous notons 5 mesures de prescrites en moins sur l'année 2020. Cette baisse a été compensée par un nombre de renouvellements à la hausse sur le territoire et lié au contexte sanitaire.

Aucun renouvellement n'a été annulé.

Paradoxalement, nous avons accompagné un plus grand nombre d'enfants. Les familles de 4 enfants et plus représentent plus de 23% des ménages accompagnés sur St Brieuc.

L'âges des adultes reste stable avec une population assez jeune (50% des ménages ayant entre 26 et 39 ans). La propension de jeunes parents reste également stable avec 7 ménages accompagnés comme en 2019.

Age des adultes	2019		2020	
	Nb	%	Nb	%
De 18 à 25 ans	7	19,44%	7	17.50 %
de 26 à 39 ans	17	47,22%	20	50.00 %
De 40 à 59 ans	12	33,34%	13	32.50 %
60 ans et +	-	-	-	-

L'âge des enfants a évolué cette année avec une forte hausse des 11 à 18 ans. Cela est également à mettre en lien avec le fait d'accompagner davantage de familles nombreuses car les autres catégories d'âge restent similaires à 2019.

Ces accompagnements demandent des niveaux d'intervention différents car avec des besoins très hétérogènes au niveaux des enfants que cela soit en terme de scolarité, de besoins numériques ou de besoins liés à l'arrivée d'un nouvel enfant.

L'accompagnement lié aux loisirs et aux activités périscolaires a permis dans certaines situations d'apaiser de manière conséquente les tensions à la maison. Le fait d'avoir été confinés au sein des foyers a en effet pu avoir des impacts sur les problèmes relationnels et accentuer les conflits dans certains ménages.

Age des enfants	2019		2020	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	10	18,87%	8	12.70 %
de 4 à 10 ans	25	47,17%	24	38.09 %
de 11 à 18 ans	15	28,30%	28	44.45 %
Jeune majeur	3	5,66%	3	4.76 %

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures :

		2019	%	2020	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	23	92%	19	73 %
	Gestion administrative	14	56%	16	62 %
	Ouverture de droits	4	16%	4	15 %
	Gestion des achats pour les enfants	5	20%	9	35 %
	Apurement des dettes/surendettement	7	28%	4	15 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-	1	4 %
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	-	-
	Changement de logement	3	12%	1	4 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	1	4%	-	-
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	1	4%	1	4 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	1	4%	2	8 %
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	6	24%	5	19 %
	Transports/mobilité	-	-	-	-

- Comme chaque année, la gestion budgétaire et la gestion administrative sont les motifs principaux de prescriptions de la mesure avec respectivement 73% et 62 % des ménages concernées.
- Comme en 2019, nous avons accompagné 4 ménages sur l'ouverture de droits. Nous voyons dans ces ménages des familles avec des situations administratives complexes, une barrière de la langue et des difficultés d'accès à des ressources et/ou de l'emploi.
- « L'ouverture vers l'extérieur » comme nous la nommons reste stable, ce qui est encourageant pour l'avenir de la mesure avec 5 ménages concernés sur un besoin « d'Accès aux activités, sports, loisirs et vacances » nommé dès le démarrage de la mesure.
- En revanche, nous restons sur une faible propension de demandes autour de la scolarité/cantine/garderie/aide aux devoirs (2 ménages cette année, 1 l'année dernière). C'est pourtant un axe fort de l'accompagnement proposé et nous voyons souvent des dettes de cantine/garderie en travaillant le budget avec les ménages.



La bénéficiaire

“J'ai accepté cet accompagnement pour m'en sortir financièrement.

Nous avons une maison moins chère. Les relations avec mon fils se sont améliorées. Elles sont devenues respectueuses.

L'intervention a été sur le logement, l'endettement, l'entretien (ménage, linge, espace extérieur...), les papiers. C'est surtout la relation avec mon fils qui a changé.”

Travailleur social référent

“J'ai sollicité cette mesure, en concertation avec la référente éducative, au vu de l'ampleur et de la récurrence de l'endettement, du risque de coupures énergétiques, du peu de mobilisation de la famille et de la banalisation des difficultés. Madame rencontrait un cumul de difficultés sociales notamment une addiction, un endettement important dont un endettement locatif, une situation de chômage et des difficultés éducatives.

La famille semble s'être appropriée rapidement cette mesure.

A compter de la signature de la MAESF et du fait de l'exercice d'une mesure éducative (AED), en ma qualité d'assistante sociale du SASP, je suis peu intervenue auprès de la famille et je n'ai pu mesurer l'impact sur mon travail avec le ménage. De plus, j'ai été absente plusieurs mois.

Cette mesure a permis à madame de déménager et d'accéder à un logement social plus adapté en termes de loyer et de charges. Au cours de la mesure, Madame a également pu retrouver pendant un temps un emploi. Enfin, cette intervention aura permis à madame de prendre conscience qu'une mesure de protection s'avère nécessaire.

Je conseille cette mesure.”

Témoignage de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale

“En présence d'une mesure éducative, de la venue des T.I.S.F., l'intervention s'est focalisée sur l'organisation administrative et la gestion budgétaire.

Les objectifs de la mesure, définis avec Madame, et les intervenants sociaux étaient :

- Trier les documents, les classer, et tenter de donner suite en temps et en heure.*
- Traiter l'endettement en tentant d'augmenter les revenus, de réduire le montant des charges, tout en gérant un budget intégrant une épargne de précaution.*

Madame, au chômage, a trouvé un emploi en Contrat à Durée Indéterminée après quelques mois en Contrat à Durée Déterminée. Elle a changé de logement pour un loyer moindre et adapté à la composition familiale, à proximité du collège fréquenté par sa fille et de son lieu de travail. Ce nouveau lieu de vie dispose de moins d'espace (intérieur et extérieur) à entretenir.

Madame a redéposé un dossier de surendettement intégrant les dettes rattachées à l'ancien logement. Des entretiens avec le conseiller bancaire ont été soutenus afin de cadrer l'usage de la carte bancaire et ainsi tenir les rênes de la gestion budgétaire. Madame a bénéficié d'un moratoire de 24 mois par la Banque de France.

Madame a été encouragée à adhérer à un suivi auprès du Centre Médico Psychologique à Plancoët afin de préserver la maîtrise de sa vie. Elle a rencontré des difficultés à s'y rendre régulièrement.

Son fils, en difficultés scolaires, est allé vivre chez son père. Il est aujourd'hui en apprentissage.

Sa fille actuellement en troisième, en réussite scolaire remarquable, exprime une souffrance à travers une importante prise de poids. Elle réfléchit avec l'éducatrice en place, à aller vivre chez son père, à la fin de sa scolarisation au collège. Elle culpabilise et expose des craintes à s'éloigner de sa mère.

A la fin de l'intervention des T.I.S.F, Madame a été confortée dans ses efforts à tenir le logement propre et ordonné à minima (ménage, linge, espaces extérieurs, bien-être des animaux).

Le déni de l'addiction, n'amène pas encore Madame, à une prise de conscience de la nécessité de soins soutenus. Elle n'adhère pas à l'accompagnement santé proposé par l'infirmière de la MDD.

Une nouvelle dette de loyer apparaît, le logement n'est pas entretenu. Madame a perdu son emploi. Elle n'arrive pas à faire les démarches en temps et en heure.

La mise en place d'une mesure de protection s'est imposée au bout des 18 mois d'accompagnement. L'absence de prestations familiales fait que c'est une curatelle renforcée qui s'exercera prochainement et non une MJAGBF.”



La bénéficiaire

« Mon assistante sociale m'a proposée une Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale pour me remettre sur pied financièrement. A l'époque j'étais en couple depuis un mois avec un Monsieur que je connaissais depuis un an. J'avais des problèmes d'addiction. J'étais perdue sur le plan administratif. Je n'avais plus de carte d'identité, plus de carte vitale, pas de carte CCAS, pas d'assurance pour la maison, pour les enfants. J'avais une dette de loyer importante.

Au début, j'avais trop des questions dans ma tête, j'avais peur qu'on me retire les enfants, je n'avais pas confiance. J'ai mis 6 mois à faire confiance à la conseillère en Economie Sociale et Familiale et à suivre ses conseils. J'ai compris qu'elle était là pour m'aider à être autonome.

Aujourd'hui, j'ai 3 enfants que j'élève seule. Sur le plan administratif, je suis plus organisée et tous les droits sont ouverts. Sur le plan budgétaire, j'ai plus de ressources car j'ai maintenant l'Allocation de soutien familial pour tous mes enfants, ce qui me permet de répondre à leurs besoins. Mes enfants font maintenant du foot et vont aller au centre de loisirs au mois d'avril.

A la naissance de mon dernier enfant, j'ai accepté l'intervention d'une TISF à domicile qui m'aide dans mon quotidien, avec son aide et la conseillère en ESF je viens de faire une demande prêt CAF pour acheter un sèche-linge et un lave-vaisselle pour me soulager des tâches ménagères et être plus présente avec mes enfants.

Sur les conseils de la puéricultrice, de l'assistante sociale et de la conseillère, J'ai fait une demande d'aide éducative pour mes enfants. J'attends que cela se mette en place mais cela peut être long.

Maintenant, je sais que tout est bien organisé, ça fait un poids en moins et je me sens moins seule. »

Témoignage de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale

« L'accompagnement a permis de soutenir Madame sur le plan administratif et budgétaire en veillant aux besoins des enfants, en l'aidant à cerner les priorités. Il a permis de réaliser l'ouverture des droits, de régler les dettes. Progressivement une relation de confiance s'est instaurée et madame a pris conscience que l'objectif visé par la mesure était son autonomie. Progressivement, en amenant madame à mobiliser ses capacités, elle a pu développer des compétences et s'approprier une méthode de gestion. Elle a perçu également l'intérêt d'ouvrir ses enfants sur l'extérieur par le biais d'activités de loisirs ou de sorties familiales l'été dernier. Le travail a été réalisé en partenariat avec l'assistante sociale et la puéricultrice de la MDD.

Madame a pris conscience également qu'elle avait besoin d'aide sur le plan de l'organisation de la vie quotidienne et des interventions de TISF ont pu être sollicitées par l'assistante sociale. Sur les conseils de la puéricultrice, de l'assistante sociale et de la conseillère en ESF, Madame a également accepté de faire une demande de mesure éducative pour les ainés. »

Travailleur social référent

L'ASS à l'initiative de la mesure venant d'être remplacée, nous n'avons pu recevoir son témoignage au moment du bilan.



Atelier Collectif

En 2019, les fêtes de fin d'année avaient permis d'expérimenter des temps conviviaux parents-enfants à Adapei-Les Nouelles et Adalea. Des activités de type ateliers cuisine et jeux de société avaient été faites avec les CESF en collectif. Ces temps avaient été l'occasion de pouvoir aborder différentes choses notamment dans le cadre de la préparation des repas, des courses/budget et cela autour de moments parents-enfants partagés. Ces activités étaient plus mobilisatrices que les ateliers thématiques proposés jusqu'ici où les ménages expliquaient ne pas souhaiter voir d'autres parents dans le cadre de la mesure.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, ne nous a pas permis de réunir les conditions pour effectuer des activités collectives.

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES



L'année 2020 marquée par la crise sanitaire n'a pas affaibli la mobilisation des associations du groupement. Le comité de pilotage s'est réuni trois fois, soit en visio conférence, soit en présentiel dans le respect des gestes barrières. De plus, entre les comités de pilotage, beaucoup d'échanges téléphoniques ou courriels ont été effectués afin de maintenir l'accompagnement des familles dans ce contexte. Les rencontres du comité de pilotage ont porté sur :

- La préparation du bilan 2019 et perspectives 2020
- L'organisation des structures pendant la période Covid et les impacts du confinement sur les conseillères en économie sociale et familiale
- Projection sur la dernière année du marché.

Le comité technique composé des CESF devaient se réunir en mars 2020 autour de 2 thématiques :

- Présentation de la MJAGBF par l'association tutélaire ACAP 22
- Présentation de la procédure de surendettement par la Banque de France.

Ce comité technique était programmé le 17 mars, soit le lendemain du confinement national. Le groupement a décidé de décaler la présentation de la MJAGBF au mois de mai 2021. Concernant la procédure de surendettement, un document très explicite a été déposé sur la plateforme GECO dans l'espace PDAHLPD.

En remplacement, il a été privilégié lors d'un comité de pilotage de mettre en œuvre une séance de supervision avec une psychologue clinicienne pour l'ensemble des conseillères en économie sociale et familiale du groupement afin de faire un retour sur les effets de la crise sanitaire sur les accompagnements mis en place dans le cadre de la mesure AESF.

Au terme de cette 3^{ème} année de fonctionnement, dans un contexte sanitaire marqué par deux confinements, des couvre-feux... le groupement constate une mobilisation des familles, des CESF et des partenaires dans cet accompagnement.

Il souhaite transmettre ces questionnements sur 4 points :

- En 2020, le groupement constate une augmentation de +16,5 % des mesures de renouvellement au détriment d'une baisse de 25 % des mesures initiales.
- L'écart de prescriptions entre les différentes MDD du Département se confirme depuis le début du marché. La crise sanitaire peut être un facteur d'explication pour l'année 2020 mais il ne faut pas se satisfaire et réfléchir à l'opportunité d'actions de communication en direction des travailleurs sociaux des Maisons du Département, afin notamment d'explicitier les objectifs spécifiques de la MAESF et la différence entre les autres dispositifs d'accompagnements existants. De plus, une explicitation de la mesure permettrait de répondre aux interrogations des travailleurs sociaux quant à la dimension éducative de la mesure.
- Les orientations relèvent majoritairement du curatif et non du préventif. Si la mesure est aussi appropriée pour prendre en charge des situations compliquées, il serait peut-être à envisager de la promouvoir auprès d'institutions ou de partenaires pouvant repérer des familles ayant des besoins avant que les situations ne soient trop dégradées (centres sociaux, CAF, CCAS...)
- La nécessité de développer la communication entre le groupement et la DEF au-delà de la rencontre bilan annuelle, afin d'avoir une connaissance des interlocuteurs au sein des Maisons du Département.

Le groupement est disponible pour une rencontre bilan/ perspectives avec le Conseil Départemental.